

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 JUILLET 2022
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 juillet 2022, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Messieurs les conseillers Benoit Duval et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

- Remise des bourses d'encouragement à l'excellence sportive

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature de la redevance au développement;
- Acquisition de matériel pour le centre multifonctionnel et implication du propriétaire;
- Travaux concernés par la modification contractuelle du contrat de Génipur;
- Localisation du 2165, route Marie-Victorin;
- Prolongation de la période de vérification diligente pour la maison Gaspard-Huet;
- Moment du paiement du loyer payé d'avance à *Cogir CGI Varennes Société en commandite*;
- Rachat de la dette du Polydôme.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2022-271

**Approbation du procès-verbal
Séance générale 6 juin 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 juin 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-272

Approbation des comptes – Juin 2022

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2022 :

Fonds d'administration : **4 090 940.31 \$**

Chèques numéros 46510 à 46532, 46614 à 46630, 46706 à 46721, 46706 à 46721, 46812 à 46882 pour un montant total de 401 983.78 \$

Paiements par dépôts directs 46533 à 46613, 46631 à 46702, 46722 à 46787, 46794 à 46811 et 46883 à 46969 pour un montant total de 2 548 727.53 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 1 140 229 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **450 759.80 \$**

Chèque numéro 46703 pour un montant total 66 818.69 \$

Paiements par dépôts directs 46704, 46705, 46788 à 46793 et 46970 à 46974 pour un montant total de 383 941.11 \$

TOTAL **4 541 700.11 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3713

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2022-22 **Règlement 534-91 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un couloir sécuritaire sur la rue Borry**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 534-91 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un couloir sécuritaire sur la rue Borry.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-23 **Avis de motion – Règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement.

A-2022-24 Règlement 956 sur l'interdiction des sacs en plastique

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 956 sur l'interdiction des sacs en plastique.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-25 Avis de motion – Règlement 707-148 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage d'un service de réparation de meubles à la zone I-222

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 707-148 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage d'un service de réparation de meubles à la zone I-222.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2022-273 Adoption – Premier projet de règlement 707-148 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage d'un service de réparation de meubles à la zone I-222

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-148 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage d'un service de réparation de meubles à la zone I-222 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2022-274 Adoption – Second projet de règlement – Règlement 707-146 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'ajouter la définition de « immeuble patrimonial », de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans les zones H-565 et H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646 et d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone et de réduire le nombre total d'étage hors-sol de 10 à 6 pour la zone H-490

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 9 juin 2022;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-146 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'ajouter la définition de « immeuble patrimonial », de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans les zones H-565 et H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646 et d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone et de réduire le nombre total d'étage hors-sol de 10 à 6 pour la zone H-490 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2022-275 Adoption – Second projet de règlement – Règlement 707-147 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal exigé aux zones I-207, I-208, C-209, C-220, I-221, I-222, I-223, I-227, C-228, C-229, I-231, I-307, I-311, I-312, I-319, I-320

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 9 juin 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-147 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimal exigé aux zones I-207, I-208, C-209, C-220, I-221, I-222, I-223, I-227, C-228, C-229, I-231, I-307, I-311, I-312, I-319, I-320 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2022-276 Adoption – Règlement 709-9 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-9 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur.

ADOPTÉE.

2022-277 Adoption – Règlement 534-89 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déplacer un arrêt sur le boulevard René-Gaultier du numéro civique 1988 vers l'intersection avec la Place du 350e

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-89 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de déplacer un arrêt sur le boulevard René-Gaultier du numéro civique 1988 vers l'intersection avec la Place du 350^e.

ADOPTÉE.

2022-278 Adoption – Règlement 534-90 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue de la Rivière

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-90 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue de la Rivière.

ADOPTÉE.

2022-279 Adoption – Règlement 559-3 modifiant le règlement numéro 559 concernant les règles internes des commissions et comités du Conseil pour modifier leur composition

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 559-3 modifiant le règlement numéro 559 concernant les règles internes des commissions et comités du Conseil pour modifier leur composition.

ADOPTÉE.

2022-280

Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-026

Permettre un projet de construction dérogatoire à la hauteur du bâtiment principal, au pourcentage de revêtement extérieur de classe 1, la plantation d'arbres dans la bande tampon en bordure de rue et aux dimensions d'affichage

1425, chemin de l'Énergie

Groupe Robert

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un projet de construction dérogatoire à la hauteur du bâtiment principal, au pourcentage de revêtement extérieur de classe 1, la plantation d'arbres dans la bande tampon en bordure de rue et aux dimensions d'affichage au 1425, chemin de l'Énergie.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-048 du 4 mai 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-242 adoptée lors de la séance générale du 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de P.P.C.M.O.I. n° 2022-026 afin de permettre la modification d'un projet de construction sis au 1425, rue de l'Énergie, le tout, tel que proposé sur les plans concept de la compagnie JCFArchitecture, dossier « 1425, rue de l'Énergie », en date du 4 mars 2022.

Le conseil municipal émet la condition que la hauteur permise ne doit viser que la portion centrale du bâtiment et ne peut pas être appliquée à l'ensemble du bâtiment, conformément aux mêmes plans.

Le bâtiment principal est sis au 1425, chemin de l'Énergie sur le lot 6 224 574 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-221.

ADOPTÉE.

20h23 Madame la conseillère Natalie Parent déclare son intérêt dans le prochain point (le demandeur est son employeur) et sort de la salle

2022-281

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-033

Permettre le déplacement d'une pergola

1414, boulevard Lionel-Boulet

IP Consul

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-044 du 27 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-033 afin de permettre le déplacement de la pergola en cour arrière sise au 1414, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concept de de la compagnie HUT, dossier 2021-119-3, en date du 16 mai 2022 le conseil suggère de bonifier la plantation d'arbres dans la cour latérale gauche.

Le bâtiment principal est sis au 1414, boul. Lionel-Boulet sur le lot 6 224 262 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

20h24 Madame la conseillère Natalie Parent entre

**2022-282 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-043
Permettre le remplacement d'une enseigne détachée
581, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-067 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-043 afin de permettre le remplacement d'une enseigne détachée sis au 581, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Claude Richard, dossier « 581 Lionel-Boulet » en date du 26 mai 2022, conditionnellement à ce que le requérant dépose un plan de bonification des aménagements paysagers de l'îlot central à la satisfaction du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment principal est sis au 581, boul. Lionel-Boulet sur le lot 6 146 360 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

**2022-283 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-046
Permettre la modification des ouvertures, la construction d'une galerie
et d'un porche
103-105, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-057 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-046 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 103-105, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concept Manon Demers, dossier # 11222748, déposé le 26 avril 2022.

Le bâtiment principal est sis au 103-105, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 507 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2022-284

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-048
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
325, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-061 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-048 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 325, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts Charles Parent, dossier « 2022-070 » en date du 4 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 325, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 367 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

2022-285

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-051
Permettre la modification d'une enseigne
214, rue Quévillon
*GreenPopa***

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-064 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-051 afin de permettre le remplacement d'un plexiglass d'une enseigne murale sise au 214, rue Quévillon, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 9 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 210-230, rue Quévillon sur le lot 6 005 896 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-444.

ADOPTÉE.

2022-286

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-052
Permettre la construction d'une marquise et d'une pergola attenantes au
bâtiment principal
117-119, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-058 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-052 afin de permettre la construction d'une marquise et d'une pergola attenantes au bâtiment principal sis au 117-119, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants le 10 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 117-119, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 517 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

2022-287 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-053**
Permettre le remplacement d'un équipement accessoire sur le toit
235, rue Langlois
Banque de Montréal

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-065 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-053 afin de permettre le remplacement d'un équipement mécanique sur un toit sis au 235, rue Langlois, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 24 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 235, rue Langlois sur le lot 6 003 561 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-612.

ADOPTÉE.

2022-288 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-055**
Permettre la construction d'un bâtiment principal
1030, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-068 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-055 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal au 1030, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Axiome, dossier « 2022-001 » en date du 10 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1030, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 307 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

2022-289 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-056
Permettre la restauration des clochers
195, rue Sainte-Anne - Basilique

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-060 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-056 afin de permettre la restauration du bâtiment principal sis au 195, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts David Nadeau, dossier 2021-1258 en date du 9 mars 2022.

Le bâtiment principal est sis au 195, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 423 du cadastre officiel du Québec, dans la zone P-636.

ADOPTÉE.

2022-290 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-057
Permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée
18, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-059 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-057 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement en structure isolée au 18, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concept de S. Lagacé, dossier « 18 Sainte-Anne » en date du 2 juin 2022, conditionnellement à ce que le mur de fondation ne soit pas visible sur une hauteur de plus de 1,2 mètre sur les murs latéraux et arrière. De plus, le conseil suggère que le modèle de porte de garage soit sélectionné afin d'assurer une certaine prestance au bâtiment.

Le bâtiment principal est sis au 18, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 600 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2022-291 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-059
Permettre le remplacement de réservoirs à essence et de pompes distributrices
325, boulevard de la Marine
Shell

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-066 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-059 afin de permettre le remplacement d'équipements accessoires sis au 325, boul. de la Marine, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Jonathan Chevalier, dossier « C12658 », en date du 6 mai 2022, conditionnellement à ce que le requérant dépose un plan de bonification des aménagements paysagers à la satisfaction du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment principal est sis au 325, boulevard de la Marine sur le lot 6 149 047 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

2022-292

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-060
Permettre le remplacement d'une porte et la modification des galeries
25-27, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-056 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-060 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Patio Design, dossier 22205, en date du 3 juin 2022 conditionnellement à ce que la nouvelle porte conserve une apparence de porte ancienne.

Le bâtiment principal est sis au 25-27, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 567 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2022-293

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-061
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
23, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-062 du 21 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-061 afin d'autoriser la transformation du bâtiment principal, conditionnellement à ce que le revêtement de la toiture soit fait à l'aide d'un matériau en tôle traditionnelle, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 31 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 23, rue Massue sur le lot 6 413 931 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

2022-294 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-062**
Permettre le changement de revêtement de la toiture
3555, chemin de la Butte-aux-Renards

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-063 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-062 afin de permettre le remplacement du revêtement de toiture au 3555, chemin de la Butte-aux-Renards, le tout tel que déposé par le requérant en date du 1er juin 2022.

Le bâtiment principal est sis au 3555, chemin de la Butte-aux-Renards sur le lot 6 224 418 du cadastre officiel du Québec, dans la zone A-107.

ADOPTÉE.

2022-295 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-066**
Permettre le changement de revêtement de toiture
163, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-059 du 8 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-066 afin de permettre le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal sis au 163, rue Sainte-Anne, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 2 juin 2022.

Le bâtiment principal est sis au 163, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 441 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2022-296 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2022-018**
Permettre l'élargissement d'une entrée charretière
3390, route Marie-Victorin
Kronos

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'élargissement d'une entrée charretière;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-069 du 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 juin 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-018 afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès d'une largeur de 29 mètres sis au 3390, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Francesca Afar, dossier 41-D52-002, en date du 21 février 2022.

Le bâtiment principal est sis au 3390, route Marie-Victorin sur le lot 6 224 617 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2022-297 Demande d'approbation dérogation mineure no 2022-063
Permettre l'installation d'une bonbonne de gaz et d'une génératrice en
cour avant
16, rue de la Presqu'île**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une bonbonne de gaz et d'une génératrice en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-070 du 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 juin 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-063 afin de permettre l'installation d'une génératrice et d'une bonbonne de gaz en cour avant, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Étienne Chaussé, dossier 21-008 en date du 16 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 16, rue de la Presqu'île sur le lot 6 002 867 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-643.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2022-298 Demande d'approbation dérogation mineure no 2022-064
Permettre l'absence d'une allée d'accès desservant en garage de
stationnement en structure isolée
24, rue de la Presqu'île**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'absence d'une allée d'accès desservant en garage de stationnement en structure isolée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-071 du 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 juin 2022 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-064 afin de permettre qu'un garage de stationnement en structure isolée ne soit pas relié à l'aire de stationnement par une allée d'accès, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 28 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 24, rue de la Presqu'île sur le lot 6 002 858 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-643.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2022-299 Octroi de contrat – Électroménagers industriels pour la cuisine – Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets en date du 1er juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à CA Paradis un contrat pour la fourniture d'électroménagers industriels pour le centre multifonctionnel pour un montant de 82 745,88 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 31 mai 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D’AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3700

ADOPTÉE.

2022-300 Octroi de contrat – Centre multifonctionnel – Fourniture et installation des tatamis dans le Dojo

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets, en date du 1er juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à Matsuru Canada un contrat pour la fourniture et l’installation des tatamis dans le Dojo, pour un montant de 25 614,32 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 12 mars 2021, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D’AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3702

ADOPTÉE.

2022-301 Octroi de contrat – Centre multifonctionnel – Hotte de cuisine

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets, en date du 7 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER à Cadexair un contrat pour la hotte de cuisine pour le centre multifonctionnel, pour un montant de 24 139,00 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 19 mai 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D’AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3703

ADOPTÉE.

2022-302 Octroi de contrat – Convention d’exploitation du centre multifonctionnel – SOPIAR

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 17 juin 2022;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à SOPIAR Gestion Sportive un contrat pour l'exploitation du centre multifonctionnel; copie du contrat d'exploitation est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention d'exploitation entre SOPIAR Gestion Sportive et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2022-303 Octroi de contrat – Polydôme – Insonorisation des bandes

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets, en date du 1er juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Agora un contrat pour la fourniture et l'installation de l'insonorisation des bandes du Polydôme, pour un montant de 29 491,09 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 30 mai 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3707

ADOPTÉE.

2022-304 Octroi de contrat – Démolition, déconstruction et décontamination – 3850, chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour démolition, déconstruction et décontamination du 3850, chemin de la Baronnie;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction général, bureau de projets en date du 29 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la démolition, déconstruction et décontamination d'immeuble situé au 3850, chemin de la Baronnie au plus bas soumissionnaire conforme soit, les entreprises Géniam (7558589 Canada inc.), au montant de 116 987,06 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission du 28 juin 2022.

L'octroi du contrat est conditionnel à un amendement budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3716

ADOPTÉE.

2022-305 Octroi de contrat – Acquisition de caméras thermiques

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie en date du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à CSE Incendie et Sécurité Inc. un contrat d'acquisition de 8 caméras thermiques pour un montant de 65 765,70 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 17 mai 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette dépense est affectée au fonds de roulement. Le remboursement de celui-ci s'effectuera sur 5 ans à compter de 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3706

ADOPTÉE.

2022-306 Octroi de contrat – Travaux de thermorapiéçage et de scellement de fissures

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 15 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à NRJ Environnement Routier inc. un contrat pour des travaux de thermorapiéçage et de scellement de fissures, pour un montant de 70 422,19 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 27 mai 2022, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3709

ADOPTÉE.

2022-307 Octroi de contrat – Acquisition d'un poussoir à neige orientable sur couteaux

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 13 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Longus Rive-Sud un contrat pour l'acquisition d'un poussoir à neige orientable sur couteaux, pour un montant de 29 829,11 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement. Ce fonds sera remboursé sur une période de 10 ans à partir de 2023.

Certificat de la trésorière numéro 3704

ADOPTÉE.

2022-308 Octroi de contrat – Cabanon électrique terrain Maurice-Choquette

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 22 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Cabanon Fontaine Inc. un contrat pour l'acquisition d'un cabanon pour les nouvelles installations électriques du terrain Maurice-Choquette pour un montant de 5 863,76 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 22 juin 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3711

ADOPTÉE.

2022-309 Octroi de contrat – Inspection et analyses de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 28 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Hydra-Spec inc. un contrat pour l'inspection et analyses de bornes d'incendie, manipulation de vannes et écoute de fuites pour un montant de 62 588,80 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 16 juin 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Ce contrat couvrira les années 2022 à 2024 inclusivement.

Certificat de la trésorière numéro 3714

ADOPTÉE.

2022-310 Réhabilitation structurale des ponceaux de la montée du Lac et de la rue de la Gabelle
Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réhabilitation structurale des ponceaux de la montée du Lac et de la rue de la Gabelle;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions;

CONSIDÉRANT que le prix des soumissions dépasse largement les coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes rejette les soumissions reçues pour l'appel d'offres de réhabilitation structurale des ponceaux de la montée du Lac et de la rue de la Gabelle.

ADOPTÉE.

2022-311 Programme d'assurance cyberrisques parrainé par l'UMQ
Renouvellement 1er juillet 2022 - 1er juillet 2023

CONSIDÉRANT la couverture d'assurances cyberrisques détenue par la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT l'expiration de ces assurances au 1er juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes renouvelle son contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1er juillet 2022 jusqu'au 1er juillet 2023, pour la prime proposée de 29 394,10 \$ incluant le frais de police de 150,00 \$ (non taxable), la taxe provinciale de 9 % sur les assurances et les frais de l'UMQ de 344,93 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE.

2022-312 Subvention annuelle
Maison des jeunes de Varennes

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention à la Maison des jeunes de Varennes au montant total de 102 500 \$ (sans taxes) comprenant :

- Subvention annuelle de 40 000 \$;
- Subvention relative au programme sport-loisir de 3 000 \$

- Subvention pour le club 9-11 pour des activités dans le cadre des camps de jour de 2 000 \$;
- Subvention de prévention à la criminalité au montant de 47 500\$ (en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique);
- Subvention permettant une bonification de l'activité Skatefest pour le 350^e de 10 000 \$.

Certificat du trésorier numéro 3705

ADOPTÉE.

2022-313 Demande d'aide financière au programme en prévention de la criminalité (PSM) – Volet 2

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a mis en place un nouveau programme destiné à soutenir les municipalités en prévention de la criminalité (PSM);

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
 APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme la directrice des Services récréatifs et communautaire, madame Manon Lanneville, comme personne responsable de la demande d'aide financière;

QUE le conseil municipal confirme qu'en cas d'acceptation de sa demande, la Ville de Varennes versera la contribution annuelle de 15 000,00 \$ (sans taxes) pour les 2 années du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) à la Maison des jeunes afin de remplir ses engagements.

ADOPTÉE.

2022-314 Modification contractuelle – Groupe-Conseil Génipur inc.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
 APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 43 850,00 \$ avant les taxes au contrat octroyé à l'entreprise Groupe-Conseil Génipur inc. pour la reconstruction d'une conduite sous Marie-Victorin.

La dépense sera financée par l'affectation consentie par la résolution 2021-127.

Certificat du trésorier numéro 3497

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2022-315 Acte de vente – lot 6 146 620 – 2165, route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-200 autorisant la signature de la promesse d'achat du lot 6 146 620;

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente entre les propriétaires du 2165, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; tel acte de vente est annexé à la présente comme si au long reproduit;

D'AFFECTER les dépenses liées à cette acquisition au règlement 901.

Certificat du trésorier numéro 3708

ADOPTÉE.

**2022-316 Addenda no 3 à la promesse d'achat – lot 6 224 958 (maison
Gaspard-Huet)
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda no 3 à la promesse d'achat entre Les Services Immobiliers Marc-André Lavoie Inc. et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2022-317 Acte de radiation d'une conduite d'égout sanitaire – lot 6 003 492 –
43, rue Beauchemin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'une servitude visant à la protection d'un égout sanitaire a été publié sur le lot 6 003 492;

CONSIDÉRANT que cette conduite d'égout sanitaire est désaffectée;

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, un acte de radiation d'une servitude visant à la protection d'une conduite d'égout sanitaire entre les propriétaires du 43, rue Beauchemin et la Ville de Varennes sur le lot 6 003 492.

ADOPTÉE.

**2022-318 Affectation du loyer payé d'avance
Centre multifonctionnel**

CONSIDÉRANT la prise de possession prévue du Centre multifonctionnel à la fin de l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le bail signé avec COGIR CGI Varennes Société en Commandite prévoit le versement d'un loyer payé d'avance lors du début de la période de location;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER le paiement du loyer payé d'avance prévu à l'article 9.1.2 du bail au surplus accumulé non affecté. Le versement de ce loyer payé d'avance sera effectué conformément aux dispositions du bail, soit à la date de prise de possession.

ADOPTÉE.

**2022-319 Comité famille et des aînés
Officialisation des membres**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures qui a été publié en mars dernier sur le site web de la Ville et dans le journal La Relève;

CONSIDÉRANT la diffusion de l'appel de candidatures dans les deux écoles secondaires sur le territoire de Varennes;

CONSIDÉRANT l'entrevue du 24 mai dernier avec la candidate;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la nomination de Madame Laurie Brunelle au sein du Comité famille et des aînés;

D'OFFICIALISER la composition des membres du Comité famille et des aînés :

- Madame Lise Fournier, membre MADA
- Madame Morgane Widmer, membre jeune adulte et famille
- Madame Marie-Andrée Bolduc, membre famille
- Madame Émilie Bergeron, membre famille
- Madame Laurie Brunelle, membre jeunesse

ADOPTÉE.

2022-320 Rachat des soldes de dette venant à échéance au mois de septembre 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire racheter les soldes de dette venant à échéance le 26 septembre 2022 pour les règlements suivants :

Numéro du règlement	Titre du règlement	Solde au 26 septembre 2022
674	Achat véhicule incendie (citerne)	57 200 \$
678	Aménagement divers parcs municipaux	282 900 \$
779	Travaux réfection divers bâtiments municipaux	17 000 \$
TOTAL		579 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le rachat des soldes de dette venant à échéance le 26 septembre 2022, représentant un montant de 579 500.00 \$. Le rachat vise les règlements cités plus haut;

D'AFFECTER ces sommes au surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3717

ADOPTÉE.

2022-321 Rachat comptant – Polydôme

CONSIDÉRANT le rachat prochain de l'emprunt temporaire le 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité finance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AFFECTER le rachat comptant de l’emprunt pour le Polydôme au surplus accumulé non affecté, au montant de 5 627 393,39 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 3712

ADOPTÉE.

2022-322 Transferts budgétaires – Juin 2022

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s’avèrent nécessaires en cours d’année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ACCEPTER des transferts budgétaires pour juin 2022 au montant de 16 955 987,00 \$ conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 juin 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2022-323 Nomination – Conseillère juridique Services juridiques

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de Me Éléa Claveau au poste de conseillère juridique, poste cadre contractuel à durée limitée à temps complet, à compter du 25 juillet 2022;

AUTORISER Me Lyne Savaria, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de travail;

Son contrat de travail ainsi que ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

2022-324 Nomination – Coordonnateur mieux-être et santé sécurité au travail Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de monsieur Philippe Simoneau à titre de coordonnateur mieux-être et santé sécurité au travail, poste cadre permanent à temps, à compter du 8 août 2022.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

2022-325

Mouvement du personnel

Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent*, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2022-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 29 juin 2022.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciements quant à l'affichage de la séance publique sur les tableaux électroniques;
- Demande de clôturer les terrains destinés au projet de bâtiments de *Lexia* sur la route Marie-Victorin;
- Problématique d'érosion des berges au parc de la Commune et demande de sécurisation des lieux;
- Demande d'autorisation des poules urbaines et de sursis pour les avis d'infraction exigeant le démantèlement des poulaillers (dépôt numéro 1, lettre de demande);
- Demande d'autorisation des poules urbaines;
- Date de remise en fonction de la fontaine de la place de la Bivoie;
- Tonte de la bande riveraine au parc de la Commune;
- Déclaration d'intérêt de madame la conseillère Natalie Parent pour le dossier *IP Consul*.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 19.

Le maire,

*La directrice des Services juridiques
et greffière par intérim,*

Martin Dampousse

Me Johanne Fournier, OMA